

Présentation de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

Comité de Pilotage de la Plateforme d'Observation Sociale
18 mai 2022
Conseil Départemental de la Charente



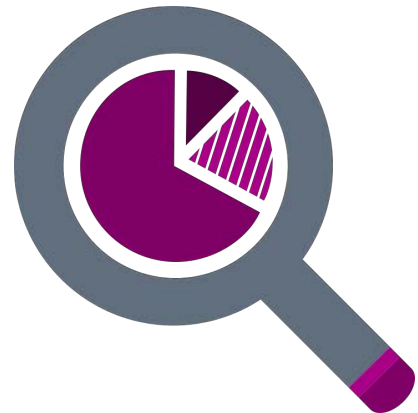
**Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Ég
ré
Réaliser l'Égalité

La préfiguration de l'Observatoire



La création de l'Observatoire

La Préfecture de Nouvelle Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine ont annoncé le 25 novembre 2020 leur souhait de créer un Observatoire régional des Violences avec trois objectifs :

- élaborer un diagnostic partagé
- mutualiser les outils et les bonnes pratiques
- impulser des expérimentations

Johanna Dagorn, co-directrice de l'association ARESVI et sociologue, a réalisé en 2020 une recherche-action intitulée « **Chiffrer les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine** », issue du fonds Catherine. Cette étude constitue le socle du projet d'observatoire, qui est une de ses préconisations.



La création de l'Observatoire

26

centres d'hébergement
d'urgence des femmes
victimes de violences

42%

des répondantes
déclarent avoir subi un
rapport sexuel forcé

Près de
100

associations dédiées
à la lutte contre les
violences sexuelles et
sexistes

1 victime
sur 4

n'en a jamais parlé

11 000

réponses sur les 12
départements

84%

des victimes de violences
conjugales déclarent
subir des violences
psychologiques



Les autres observatoires en France

Début 2021, un benchmarking des structures équivalentes, leurs structures de portage, leurs ressources humaines, leurs financements, leurs forces et leurs difficultés a été effectué. A l'issue de cette phase, les choix de l'association comme statut juridique et du terme de « violences sexistes et sexuelles » ont été validés le 22 février 2021.



Un travail « horizontal »

Le fonctionnement de l'Observatoire repose sur la reconnaissance de ***l'ensemble des compétences spécifiques de ses membres***, dans une ***démarche de co-construction et de confiance***.

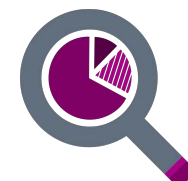


L'association

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat – DRDFE en tant que commanditaires de la préfiguration de l'Observatoire, sont les fondateurs de l'Observatoire. Une association a été créée par leur impulsion, avec comme intention la **co-construction** par les **associations, les collectivités territoriales et les institutions publiques de ce projet commun.**

L'association a pour objet une **meilleure connaissance** des violences sexistes et sexuelles sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, la **sensibilisation**, et **l'information des publics** afin de prévenir et lutter contre ces violences.

La création de l'association a été publiée au **Journal Officiel le 17 août 2021.**



Les missions de l'Observatoire

**Recherches-
actions**

**Diagnostics
partagés**

Expérimentations

**Mutualisation
des outils**

**Accompagnement et
évaluation des politiques
publiques**

**Mise en réseau et
publications**



Les membres de l'Observatoire

- Les associations
- Les collectivités territoriales
- Les Etablissements publics de coopération intercommunale
- Les organismes institutionnels

Les associations candidates à l'Observatoire doivent avoir dans leurs statuts une mission d'égalité entre les femmes et les hommes, un projet féministe ou de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.



Les institutions associées

La Région Nouvelle-Aquitaine

La Direction régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine représentée par la MOSTRA (Mission Observation Statistiques Ressources Audit) / SESAME Nouvelle-Aquitaine

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Les Caisses d'allocations familiales de Nouvelle-Aquitaine

La Zone Sud-Ouest de la Police Nationale

Le Groupement Régional de Gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine

Les Cours d'Appel de Nouvelle-Aquitaine

L'Académie de Bordeaux

L'Académie de Limoges

L'Académie de Poitiers

L'Université de Bordeaux

L'Université Bordeaux Montaigne

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour

L'Université de Limoges

L'Université de La Rochelle

L'Université de Poitiers

Les IRTS

Les Centres régionaux de psycho-traumatologie

...

Les institutions associées sont des personnes morales nommées en raison de leur autorité et de leur implication dans le projet de l'association. Ils ne paient pas de cotisation mais contribuent à l'activité de l'association en travaillant sur ses projets et ses recherches et disposent d'une voix délibérative à l'Assemblée Générale.



La gouvernance de l'association

En attendant une structure collégiale, un bureau réduit a été élu et des statuts minimalistes déposés en août 2021. Les Drs Chantal Bergey et Mélanie Voyer sont co-présidentes.



Le fonctionnement de l'Observatoire



Le comité scientifique

Le comité scientifique est constitué des **chargé.es de mission des universités** de la Nouvelle Aquitaine, ainsi que de personnalités académiques qualifiées, dans un souci d'équité territoriale et dans des champs pluridisciplinaires. Le comité scientifique valide les outils méthodologiques des enquêtes et peut être mobilisé pour des actions ponctuelles.



Le comité d'expertes-personnes concernées

Le comité d'expertes-personnes concernées est constitué de personnes ayant été victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles et souhaitant contribuer aux travaux de l'Observatoire.

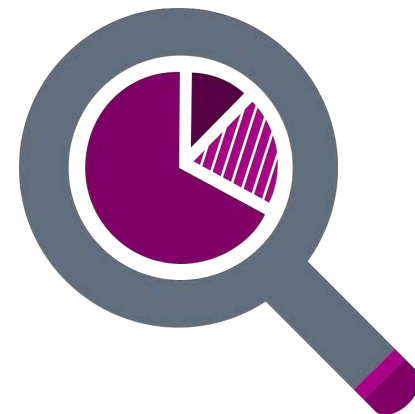
Sa vocation est d'apporter leur expertise particulière pour éclairer les décisions prises, contribuer à la construction des outils de communication et de sensibilisation, et de proposer des actions ou des pistes d'études au comité scientifique.

Ses membres sont proposés par les associations membres de l'Observatoire. La participation au comité d'expertes-personnes concernées est basée sur le volontariat, sans engagement dans la durée, ses membres pouvant en démissionner à tout moment. Il se réunit 2 à 4 fois par an.

Il est animé en binôme par la coordinatrice de l'Observatoire et une personne volontaire d'une des associations membres spécialiste de l'écoute des violences.



Les activités de l'Observatoire



Les recherches

L'Observatoire a pour objectif de réaliser **une à deux grandes recherches-actions par an.**

L'enquête « **Les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine** » a été publiée le 24 novembre 2021. Une enquête sur les violences faites aux femmes en **milieu rural** est en cours.

***Les femmes victimes de violences
en situation de handicap en
Nouvelle-Aquitaine***

Enquête menée de janvier à septembre 2021
par Johanna Dagorn, directrice de recherches de l'Observatoire, sociologue.



Femmes et handicap : quelques résultats

Les femmes en situation de handicap subissent davantage de violences cumulées :



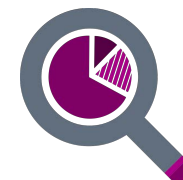
Plus de la moitié d'entre elles – 53% n'ont jamais parlé des violences.

Lorsqu'elles en parlent, c'est majoritairement à la famille (48%) et à un médecin (40%) ou travailleur social (23%).

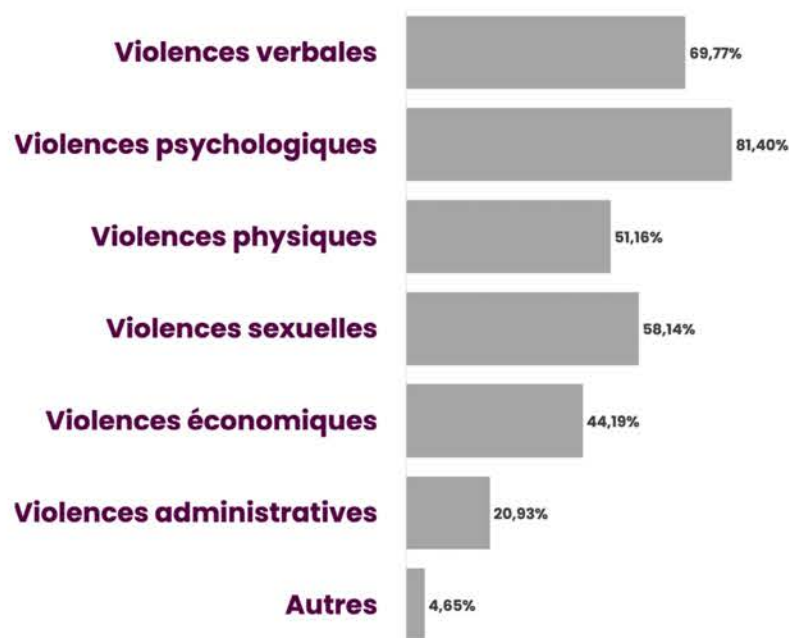
Un quart des femmes ne sait pas dater le début des violences et 16% déclarent les vivre depuis presque toujours.

Un risque de violences accru selon le handicap

Les femmes en situation de handicap mental et psychique sont davantage exposées dans la fréquence et l'intensité des violences. Elles connaissent trois fois plus de violences économiques que les autres. 40% des femmes en situation de handicap révèlent des violences économiques et administratives (confiscation de l'allocation adulte handicapé).



Femmes et handicap : quelques résultats



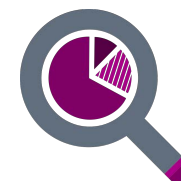
Typologie des violences constatées
par les professionnels

Les professionnels

80% des professionnels interrogés connaissent **au moins une femme en situation de handicap victime de violences.**

Parmi ces violences, **plus de la moitié relève de rapports sexuels forcés par un compagnon ou un parent.**

Plus de la moitié d'entre elles ont également déclaré avoir été **victime d'inceste.**



Femmes et handicap : quelques préconisations

Dans la sphère privée et conjugale

- Prévenir les suicides en favorisant la parole des femmes victimes de violence en situation de handicap
- Augmenter les aides concernant la séparation avec le conjoint violent en fonction de la dépendance, sous forme d'espèces remises en urgence afin de pallier la dépendance.

Dans la sphère professionnelle

- Former les équipes de direction aux procédures car les professionnels rencontres alertent leur hiérarchie en cas de doute de violences
- Designer des référents au sein des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont la mission serait de recueillir le témoignage et d'orienter toute personne accueillie dans un tel établissement qui déclarerait avoir été victime de violence ou d'agression
- Sensibiliser les professionnels aux contours de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 sur le secret professionnel
- Sensibiliser les associations dédiées au handicap aux violences faites aux femmes et inversement
- Sensibiliser le milieu médical aux violences faites aux femmes, y compris obstétricales.



Les chiffres des violences 2020/2021

	2020	2021	Evolution 2020-2021
Violences conjugales (total)	10 094	12 352	+ 18 %
Meurtres ou tentatives de meurtres volontaires (conjointe victime)	30	34	+ 12 %
Féminicides reconnus	15	non encore chiffré	
Violences physiques	7 626	9 266	+ 18 %
Violences sexuelles	455	565	+ 19 %
Violences psychologiques (menaces, chantages)	1 971	2 475	+ 20 %
Violences sexuelles	4 339	5 740	+ 24 %
Outrages sexistes	18	15	



Les violences en Nouvelle-Aquitaine 2020/2021

En France, chaque année, plus de 200 000 femmes déclarent subir des violences, et moins de 20% d'entre elles portent plainte.

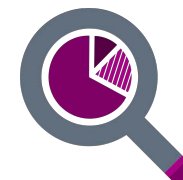
En 2020, officiellement, 102 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint et 14 enfants sont décédés en étant victimes d'infanticide ou dans un contexte de violences conjugales, et **113 femmes en 2021.**

Les victimes de violences conjugales en Nouvelle-Aquitaine représentent en moyenne 8% de l'ensemble des victimes constatées en France. Ces dernières sont pour plus de la **moitié d'entre elles âgées entre 20 et 39 ans**, alors que les **auteurs sont plus âgés (près de 60% a plus de 40 ans)***. Les interventions et signalements au 3919 ont considérablement augmenté ces deux dernières années, en raison de la **prise en compte médiatique, publique, institutionnelle et sociétale**, mais aussi depuis le **premier confinement où les témoins dénoncent davantage ces dernières.**

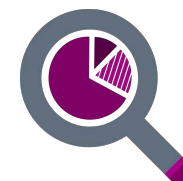
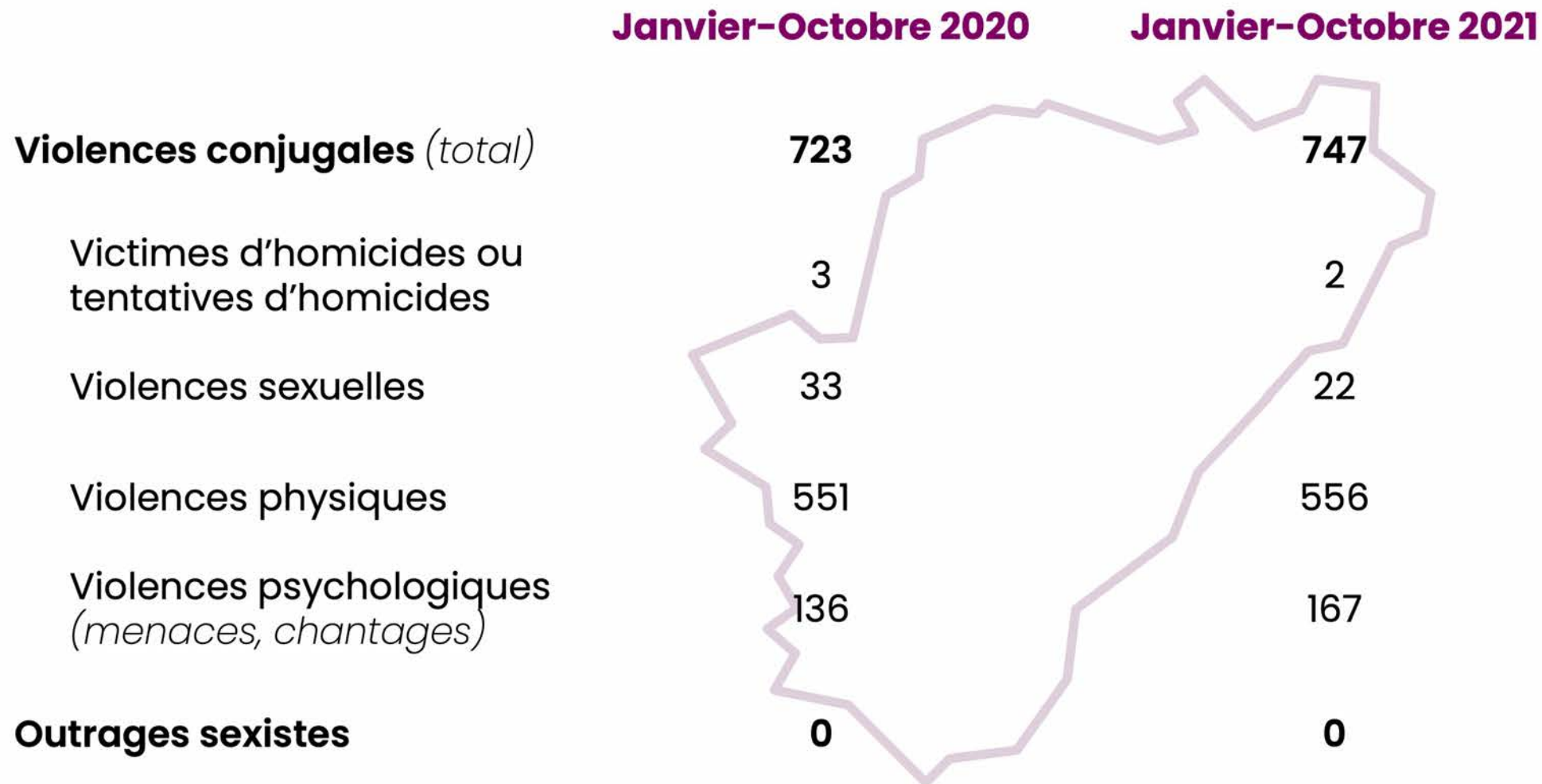
Concernant la typologie des violences conjugales, sont majoritairement révélées les **violences psychologiques (85%), verbales (76%) et physiques (60%)**. Les victimes de violences psychologiques et verbales appellent peu les forces de sécurité, mais se confient davantage aux associations, au 3919, et lors des enquêtes de victimation.

Même si la déclaration des **violences sexuelles** augmente d'année en année (surtout chez les plus jeunes suite au mouvement #Metoo), elles restent encore **largement sous-déclarées (9%)**, eu égard aux enquêtes de victimation menées et au retour des associations dédiées. Au niveau national comme régional, elles ont augmenté de plus de **30% en 2021** (73526 faits constatés au niveau national et près de 6000 dans la région). La **sortie des confinements** a induit une **forte augmentation des violences sexuelles et sexistes** dans l'espace public et privé, en dehors du couple, avec des **agressions sexistes et sexuelles dans l'espace public encore plus importantes.**

* Moyenne effectuée selon les chiffres issus du 3919 et des statistiques nationales et départementales des forces de sécurité police (direction zonale de la sécurité publique) et gendarmerie (Interstats), que nous remercions pour leur contribution active à l'élaboration de ce document.



Les chiffres en Charente



Les expérimentations

L'Observatoire pourra mener des expérimentations sur les thématiques des violences sexistes et sexuelles sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Ces expérimentations pourront concerner des publics spécifiques, des territoires spécifiques, après consultation des membres du Conseil d'Administration.

Ces expérimentations seront évaluées et leurs résultats présentés à tous les membres de l'association, qui pourront être accompagnées par l'Observatoire s'ils le souhaitent à en déployer le protocole.



Les expérimentations

Une expérimentation sur le repérage et l'accompagnement des femmes en situation de handicap victimes de violences conjugales et la facilitation des démarches de déconjugalisation de l'AAH dans les situations de violences se déroule sur le département de la Gironde à la demande du comité interministériel du handicap, et sera accompagnée par l'Observatoire, en liaison avec la recherche-action thématique.



Les trois axes de l'expérimentation « handicap »

- Avoir accès à une **personne « facilitateur »** permettant à la personne en situation de handicap de connaître ses droits et les aides à mobiliser avec un appui dans ses démarches si elle le souhaite.
- **Communiquer et repérer :**
 - « Aller vers » les femmes handicapées victimes de violences (repérage).
 - Communiquer vers les personnes, leur entourage et auprès des différents professionnels.
 - Faire se connaître et favoriser les échanges entre les associations accompagnant les personnes handicapées et les associations luttant contre les violences à l'encontre des femmes et initier des actions de formation
- Engager avec la CAF un travail sur les ressources et avec les bailleurs sociaux sur l'accès au logement :
 - Identifier les mesures permettant d'aboutir à une **déconjugalisation de l'AAH « sans danger »** pour la personne
 - Identifier les questions que soulève la déconjugalisation dans la perspective de sa généralisation à d'autres départements, notamment **ses conséquences sur les autres prestations** (dont les compléments à l'AAH)
 - En lien avec la CAF, envisager le **versement d'une aide extralégale d'urgence** dans l'attente des démarches entreprises permettant d'organiser une déconjugalisation de l'AAH « sans danger » pour la personne.
 - En lien avec les bailleurs sociaux, engager des réflexions sur un **accès facilité au logement autonome ou accompagné.**

La mise en réseau et le partage de bonnes pratiques

Une des fonctions de l'Observatoire est la mise en réseau entre les acteurs pour améliorer la prise en charge et la prévention des violences sexistes et sexuelles. L'Observatoire se tient ainsi à la disposition de ses membres pour trouver des interlocuteurs répondant à leurs problématiques, et pourra organiser des espaces d'échanges de bonnes pratiques pour ses membres.

Un groupe de travail a commencé sur le chiffrage du coût économique des violences (action avec l'INSEE).

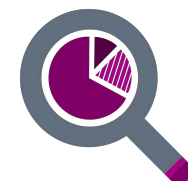


Les outils de communication et de sensibilisation – parutions – centre de ressources

L'Observatoire accompagnera ses membres à la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles.

Il publiera le résultat de ses travaux une fois par an au minimum, et organisera un temps de présentation à cette occasion (« journée », colloque...). Le tableau de bord créé en septembre 2021 servira de base à la publication de ce document.

Il disposera d'un site internet pour centraliser ses parutions, qui pourra évoluer en centre de ressources dématérialisé (création d'un catalogue des outils de communication et de sensibilisation disponibles sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine) : observatoire-violences-nouvelleaquitaine.fr



Prochaine étape

Premiers résultats de l'enquête « Femmes victimes de violences en milieu rural »

10 juin 2022

Webinaire



Merci de votre attention !

Aurélie Mathis

observatoire-violences-na@gmail.com

